

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 247 juillet 2013



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Prix 2 €

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 1er juillet 2013

Éditorial

Tous mobilisés sans attendre !

*"Six dossiers de rentrée attendent l'exécutif.
Le dossier des retraites est le plus explosif"*

titrait *Midi Libre* le 17 août dernier.

Le Premier ministre reçoit les syndicats fin août avant la présentation d'un projet de loi, début septembre. Allongement de la durée de cotisation, mise à contribution des actifs et retraités et autres mesures risquent d'être annoncés.

CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires appellent à une journée de mobilisation le 10 septembre au niveau national.

Midi Libre terminait son article par :

"L'ampleur de cette mobilisation pourrait s'avérer déterminante".

Plus que jamais, dès la rentrée, le rassemblement est nécessaire pour créer le rapport de force permettant de peser sur les choix.

Mardi 10 septembre
Mobilisons-nous
Ensemble défendons les retraites.

D'autres informations parviendront aux syndiqués et aux écoles.

CAPD
Ajustements de rentrée
lundi 26 août

Conseil syndical
Ouvert à tous

lundi 9 septembre
à partir de 17 heures
Espace Jean Jaurès
Mende

CTSD de rentrée
lundi 9 septembre à 14h00

SOMMAIRE

- Métier*: mouvement seconde phase et phase d'ajustement: ; Handicap ; consultation interne ; CAPD du 26 août p. 2
- Agir ensemble* : Retraites, tous concernés ; Les fausses évidences p. 3
- Agir Ensemble* : Se syndiquer ; Lu au BO p. 4

Mouvement

☐ **Seconde phase, CAPD du 15 juillet 2013**

ANTUNES David 1/4 Déch. Dir. + 1/4 Adj. Elém. (ULRICH Marion) CHAMBON LE CH. + 1/4 Déch. Dir. LANGOGNE Elém. + 1/4 Déch. Dir. LANGOGNE Mat. à TP
ASSIER MANUEL Claudine Adj. Elém. BEDOUES à TP
BONHOMME Mélanie Adj. Elém. SAINT GERMAIN DU TEIL à TP
BONNEFILLE Claude Chargé de mission EEDD MENDE à TD (avec probation)
BOULET Sylvie Dir. Elém. 3cl. SAINT ALBAN à TP
BOYER Martine Dir. Ecole Annexe MENDE Michel Del Castillo
CHAUWIN Mélanie TR BD FLORAC Elém. à TP
CHOUILLY Aurore Adj. Elém. LE MASSEGROS à TP
DUBOIS Sylvie TR ZIL MENDE Les Chênes à TP
GROLIER Stéphane Référent MENDE/FLORAC à TP
LAMETH Arnaud Référent MENDE à TP
LARUE Florence Ens. Appl. FLORAC Elém. à TP ou TD (au choix de l'intéressé)
LESCURE Emilie TR BD Oc. MENDE Jean Bonijol à TP
MAGDINIER Jeanne TR BD FLORAC Elém. à TP
MULLER Anne-lise 1/4 Déch. Dir. + 1/4 Adj. Elém. (MAURIN Amélie) + 1/4 Adj. Elém. (DESNAUD Delphine) LE PONT DE MONTVERT+ 1/4 Déch. Dir. FLORAC Mat. A TP
PAULET Sandrine Dir. Elém. 1 cl. PRUNIERES à TP
PONGE Liselotte TR BD ISPAGNAC à TP
RAYMOND Sarah Adj. Elém. MEYRUEIS à TP
ROLS Maxime Dir. Elém. 3 cl. SAINT AMANS à TP ou TD (au choix de l'intéressé)
VEZOLE Emilie Adj. Elém. VIELVIC à TP
VICTOR SERRANO Sophie Dir. Elém. 2 cl. SAINTE COLOMBE DE PEYRE à TP
VIEU Géraldine Chargée de mission EEDD MENDE à TP
VINOLO Elisabeth 1/2 Adj. Elém. (GISCARD Marie-Pierre) + 1/2 Adj. Elém. (Déch. Synd
PERRET Nathalie à TP BARJAC
VLAHOVITCH Pierre Dir. SEGPA MARVEJOLS à TP

☐ **Affectations PES**

LE FALHER Justine Adj. Elém. CHIRAC
ROCHETTE Mélanie Adj. Elém. MENDE Jean Bonijol
CHAUVELOT Marine Adj. Elém. BADAROUX
LACAN Christopher Adj. Elém. CHANAC
ROMIEU Anne Adj. Elém. Oc. LANGOGNE
FAGES Manon Adj. Elém. AUMONT
MASMEJEAN Pauline Adj. Mat. MENDE Les Solhelons
PRIEUR Bénédicte Adj. Mat. MARVEJOLS
GAILLARD Anaïs Adj. Mat. MENDE Les Chênes
GERY Coline Adj. Elém. SAINT BAUZILE
MERIC Léonore Adj. Elém. LANUEJOLS
GUBERT Aurélie Adj. Elém. Oc. LE COLLET DE DEZE
CAYREL Mathilde Adj. Mat. FLORAC

JOUSSEIN Fanny Adj. Elém. ALBARET SAINTE MARIE

A l'issue de cette CAPD, il restait encore 7 postes à pourvoir pour 11 collègues sans poste (dont une collègue intégrée par ineat de l'Aveyron).

Ces derniers seront appelés à formuler des vœux par écrit pour le 20 août.

☐ **Phase d'ajustement du 26 août 2013**

BARRÈRE Nathalie Adj. Spé. MONTRODAT CEM à TP
BASCLE Caroline Adj. Spé. MARVEJOLS SEGPA à TP
CHAUMIER Florence Ens. Class. Appl. MENDE Michel Del Castillo à TP
GAILLARD Nadège Adj. Elém. AUMONT AUBRAC (nommée d'office surnombre)
LAMBERT Lucie ¼ MENDE Solhelons + ¼ MENDE Les Chênes à TP
LOPEZ Claire TR ZIL LE MALZIEU à TP
RAYNAL Aurélie ¼ D. Dir. BALSIEGES + ¾ TRBD BADAROUX (nom. d'office surnombre)
SANTORO Caroline Adj. Elém. LE COLLET DE DEZE (nommée d'office surnombre)
SARRUT Régis TR ZIL MENDE Jean Bonijol à TP
TESTUD Mylène Adj. Elém. MENDE Jean Bonijol (nommée d'office surnombre)
VIDAL Manon TR ZIL BARRE DES CÉVENNES (nommée d'office)

Handicap

Titularisation en vue pour les AVS :

Le gouvernement annonce le passage progressif en CDI des 28 000 auxiliaires de vie scolaire qui accompagnent les élèves en situation de handicap. Un diplôme d'Etat sera mis en place, délivré par le ministère des Affaires sociales.

Consultation interne

La consultation interne des syndiqués du SNUipp est prévue dans les statuts après le congrès national qui s'est tenu à St Malo en juin 2013.

Ces derniers seront donc appelés à se prononcer du 16 septembre au 14 octobre prochain sur des textes émanant des différentes tendances de notre syndicat, tendances qui présentent chacune un point de vue particulier sur l'orientation du SNUipp.

Les syndiqués recevront début septembre un *Fenêtre sur cours* gris ainsi qu'un bulletin départemental explicatif spécial consultation.

Faisons vivre notre syndicat :

Exprimons-nous, VOTONS !

CAPD du 26 août (voir ci-contre)

☐ Les 5 collègues sans poste à l'issue de cette phase ont été nommés d'office par l'administration qui a tenu compte des barèmes, des vœux géographiques précédents et enfin de la situation familiale.

☐ Il reste 0.25 de décharge de direction à pourvoir au Collet de Dèze.

☐ Le support temps partiel d'Isabelle DUCROS a été modifié : 0.25 Déch. Dir. + 0.25 Déch. IMF à Chanac.

☐ Le département est excédentaire de trois postes, de ce fait aucun ineat n'est envisagé pour l'instant.

☐ A la question diverse du SNUipp-FSU concernant les Contrats Aidés (EVS) pour l'aide à la direction, la DASEN a confirmé la création de 9 emplois qui viennent s'ajouter aux 6 existants (4 sur la circonscription de Mende ASH, 4 sur celle de Marvejols et 7 sur celle de Florac).

Agir Ensemble

Retraites : tous concernés !

La réforme est présentée comme inévitable. Peu de précisions, côté gouvernemental, sur les nouveaux « efforts » qui seront demandés aux salariés et aux retraités par cette nouvelle réforme, sinon qu'ils sont incontournables.

De 1993 à 2010 : des réformes brutales et injustes. Les réformes conduites en France s'avèrent particulièrement sévères dans la comparaison internationale. Elles ont accompagné le refus d'augmenter la part des richesses produites reversées aux retraités alors que leur part dans la société est plus grande. De 2001 à 2011, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France pour une moyenne européenne de 1,6 ans. Les réformes ont incité ou obligé les travailleurs en emploi à rester un peu plus longtemps quand les jeunes peinaient déjà à y faire leur place. Ainsi, tandis que le taux d'emplois de seniors progressait de 38 à 46%, le taux de chômage des jeunes augmentait de 50% entre 2007 et 2012.

Durée de cotisation ou âge ? Fixer une durée de cotisation inaccessible à la quasi totalité des salariés, pénaliser les carrières trop courtes par une décote, c'est amplifier à la retraite les inégalités vécues au cours de la vie active, c'est condamner aussi les nouvelles générations à ne pas pouvoir prendre leur retraite avant l'âge du « taux plein » aujourd'hui fixé à 67 ans .

Les orientations défendues par la FSU : Âge de départ et taux de remplacement sont des choix de société ; ils doivent donc être arbitrés au terme d'un débat social.

La FSU défend le droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75%.

Cela nécessitera de dégager les financements nécessaires. La lutte contre l'évasion et la fraude sociale, la suppression des exonérations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, la hausse des cotisations sont des mesures urgentes.

Ces politiques doivent être articulées au sein d'un plan de lutte contre la crise, sachant que la situation de l'emploi et le niveau des salaires sont déterminants et qu'il serait dramatique d'aggraver la situation des mesures pesant sur la consommation. Pour la FSU, il faut remettre à plat les réformes précédentes– afin de corriger les injustices qu'elles ont produites– et mobiliser des financements nécessaires à des pensions de haut niveau pour tous. Rendre notre système plus juste et crédible notamment pour les jeunes nécessite un partage du travail et un partage des richesses autres que ceux que nous subissons aujourd'hui. **La FSU n'acceptera aucune régression en matière de retraite.** Elle appelle les personnels de la fonction publique à se mobiliser dès la rentrée de septembre pour une autre réforme des retraites, pour des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Elle les appelle à développer le débat public pour convaincre que d'autres choix sont possibles.

Les fausses évidences

"On vit plus longtemps..."

Et c'est tant mieux ! Mais l'espérance de vie en bonne santé est socialement inégale et ne progresse plus depuis des années. Les gains de productivités doivent profiter aux salaires et à la diminution du temps passé au travail. C'est en partageant le travail et les richesses produites que l'on fera baisser le chômage et qu'on augmentera les recettes de la protection sociale.

"En temps de crise, tout le monde doit faire des efforts"

Les "efforts" exigés ne sont plus qu'un leurre qui consiste à faire payer aux salariés une crise dont ils ne sont pas responsables, et à les pousser vers des assurances privées, donc à aggraver les politiques libérales qui sapent la protection sociale, les deux systèmes se tiennent de bien plus près qu'on ne le croit habituellement. Aucun "effort" n'est demandé à ceux qui ont provoqué la crise financière de 2008, aucun "effort" pour les revenus du capital, alors que les dividendes

sont toujours plus élevés.

"Les jeunes commencent à travailler plus tard, c'est normal qu'on leur demande de travailler jusqu'à 67 ans."

Les jeunes entrent plus tardivement dans l'emploi. Ne pas prendre en compte les années d'études ou celles de recherche d'un premier emploi pour la retraite, c'est condamner les futurs retraités à des pensions insuffisantes. Allonger la durée de cotisation, c'est désespérer les nouvelles générations qui ne pourront jamais obtenir une retraite digne et faire reculer encore la confiance des jeunes dans le système par répartition alors que tous les autres systèmes ont montré leur faillite. C'est inviter ceux qui le peuvent à rechercher un complément privé et pousser les autres vers la pauvreté.

"Les inégalités entre les hommes et les femmes ne sont pas liées à la retraite"

Les écarts de salaires restent importants (20% dans le privé et 15% dans le public). Ainsi les femmes liquident plus souvent que les

hommes une pension avec décote, alors même qu'elles sont bien plus fréquemment que les hommes conduites à travailler jusqu'à l'âge du taux plein.

"Les retraités sont des nantis"

Derrière ces moyennes, se cachent des retraites de misère : 10,5% de retraités pauvres et 680 000 bénéficiaires de minimum vieillesse (787 euros par mois). Les pensions ont cessé depuis 1987 de suivre l'évolution des salaires, ce qui dégrade leur pouvoir d'achat tout au long de la retraite, et on voudrait aller plus loin en les désindexant des prix.

"Les fonctionnaires sont privilégiés"

La différence des règles entre le régime général et le régime des fonctionnaires donne lieu à une campagne mensongère : en 2011, 18% des pensions de la fonction publique d'Etat sont touchées par une décote contre 7% des pensions versées par la Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV) et 8% de celles versées par la Caisse des Collectivités Locales (CNRACL).

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

Lu au B.O.

N° 28 du 11 juillet 2013

Actions éducatives :

Concours des écoles fleuries 2013-2014

N° 29 du 18 juillet 2013.

Simplification des formalités administratives : Transport et encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires dans les premier et second degrés

Actions éducatives : Programme prévisionnel 2013-2014

Diplôme de compétence en langue Calendrier des sessions 2013-2014.

Concours et recrutements : Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues, session 2014.

N° 30 du 25 juillet 2013

Formation des enseignants : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Enseignement français à l'étranger : Liste des écoles et des établissements.

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							P.E.G.C.
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			SPÉCIALISÉS	HORS CLASSE	
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +			
					SEGA	PA		
11e	195	198	201	204	207	210	201	RETRAITÉS
								pension < 1400€ 95 €
								pension > 1400€ 105 €
10e	180	183	186	192	195	198	186	
9e	168	171	174	177	180	183	174	CONTRACTUELS
								99 €
8e	156	159	162	165	168	174	162	
7e	144	147	150	153	156	162	150	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 78 €
6e	135	138	141	144	147		141	225
5e	123	126	129	132	135			213
4e	117	120	123	126	132			201
3e	114	117	120	123	126			189
2e								174
1er								156

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!
Ainsi pour une cotisation de 150 €, vous déduisez 100 € sur vos impôts payables en 2014.

BULLETIN D'ADHESION 2013-2014

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mèl: snu48@snuipp.fr



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin

vous a été envoyé grâce

au fichier informatique

du SNUipp 48.

Conformément à la loi

du 8.01.78, vous pouvez

avoir accès ou faire

effacer les informations

vous concernant

en vous adressant

au SNUipp 48.

Publication mensuelle